

1. Identification

Identité du produit/nom commercial : Brosses métalliques en laiton

Usage du produit : Matières abrasives utilisées sur des métaux, du béton, de la maçonnerie et des matériaux de construction.

Fabricant : United Abrasives, Inc.
185 Boston Post Road
Windham, CT 06256

Internet : www.unitedabrasives.com

Téléphone pour renseignements : (860) 456-7131

Numéro de téléphone d'urgence : (860) 456-7131

Date de préparation : 12 juillet 2018

2. Identification des dangers

Classification : N'est pas classé comme dangereux au sens du SGH et du règlement 29 CFR 1910.1200 de l'OSHA.

Éléments de l'étiquette : Aucun élément d'étiquetage n'est requis.

3. Composition / information sur les composants

Nom chimique	No CAS	Concentration
Aluminium	7429-90-5	Breveté
Antimoine	7440-36-0	Breveté
Arsenic	7440-38-2	Breveté
Béryllium	7440-41-7	Breveté
Cadmium	7440-43-9	Breveté
Noir de charbon	1333-86-4	Breveté
Chrome	7440-47-3	Breveté
Cobalt	7440-48-4	Breveté
Cuivre	7440-50-8	Breveté
Fer	1309-37-1	Breveté
Plomb	7439-92-1	Breveté
Manganèse	7439-96-5	Breveté
Nickel	7440-02-0	Breveté
Phosphore	7723-14-0	Breveté
Silicium	7440-21-3	Breveté
Argent	7440-22-4	Breveté
Dioxyde de soufre	7446-09-5	Breveté
Tellure	13494-80-9	Breveté
Étain	7440-31-5	Breveté
Zinc	7440-66-6	Breveté
Zirconium	7440-67-6	Breveté

L'identité spécifique et (ou) le pourcentage exact n'ont pas été divulgués puisqu'il s'agit d'un secret commercial.

4. Premiers soins

Dans le cadre d'une manipulation et d'une utilisation normales, l'exposition aux formes solides de cette matière présente peu de risques pour la santé. Les opérations subséquentes, comme le meulage, la fonte ou le soudage, peuvent produire des poussières ou de la fumée potentiellement dangereuses qui peuvent être inhalées ou entrer en contact avec la peau ou les yeux.

Ingestion : En cas d'ingestion de poussières, obtenir de l'aide médicale.

Inhalation : En cas de surexposition à la poussière, transporter la victime à l'air frais et obtenir de l'aide médicale immédiatement. Le produit contient du béryllium, du cobalt et du nickel qui peuvent causer une réaction allergique. Consulter un médecin immédiatement, si la respiration est difficile.

Contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées. Si une irritation se produit ou persiste, obtenir de l'aide médicale. Obtenir une aide médicale immédiate si un corps étranger se trouve dans un œil.

Contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau et du savon pour enlever les poussières. Laver les vêtements contaminés avant de les utiliser à nouveau.

Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés : L'utilisation peut générer des poussières susceptibles de causer une irritation des yeux et des voies respiratoires. Les poussières peuvent présenter une toxicité aiguë en cas d'inhalation et d'ingestion. Peut causer une réaction allergique sur la peau et les voies respiratoires. L'exposition au plomb peut causer des effets sur le système de reproduction et être nocive pour un fœtus. L'exposition au plomb peut causer des lésions au système nerveux central, aux reins et au sang. L'exposition à l'arsenic peut causer des lésions au foie, à la peau, au système respiratoire et au système nerveux central. L'exposition au cadmium peut causer des lésions aux poumons et aux reins. L'arsenic, le nickel et le cadmium peuvent causer le cancer. Le plomb, l'arsenic et le cadmium peuvent présenter une toxicité aiguë. Le manganèse peut causer des lésions au système nerveux.

Indication de la nécessité d'une aide médicale immédiate et d'un traitement spécial, si nécessaire : Une surveillance médicale est requise pour les travailleurs qui travaillent avec des produits contenant du plomb, de l'arsenic ou du cadmium. Obtenir immédiatement une aide médicale en cas d'exposition aiguë par toute voie.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agent extincteur approprié (ou inapproprié) : Utiliser un moyen d'extinction de classe D pour les fines, les poussières ou le métal en fusion. Utiliser de l'eau pulvérisée à gros jet sur les copeaux et les incendies. Ne PAS utiliser d'agents extincteurs halogénés sur les petits copeaux ou les fines. Ne PAS utiliser d'eau pour les incendies impliquant du métal en fusion. Ces agents extincteurs contre les incendies réagiront avec le métal qui brûle.

Dangers précis découlant du produit chimique : Ce produit n'est pas combustible, toutefois, il faut accorder une attention aux risques potentiels de feu/d'explosion du matériel de base qui est traité. Plusieurs matériaux créent des poussières ou des tournures inflammables ou explosives lors du brossage, du sablage, de l'usinage ou du meulage. La fumée qui se dégage de ce produit peut être nocive. La combustion peut produire de la fumée métallique, des composés de cuivre, plomb, nickel et chrome ainsi que des oxydes de plomb.

Équipement personnel spécial et précautions pour les pompiers : Les pompiers devraient porter un équipement d'urgence complet et un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive approuvé par le NIOSH.

6. Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence : Minimiser la production de poussières. Si des poussières sont générées, utiliser un équipement de protection adéquat pour éviter l'inhalation et le contact avec les yeux.

Précautions environnementales : Aviser les autorités de la manière prévue par la réglementation locale, étatique, provinciale et fédérale. Empêcher le produit d'entrer dans les drains. Ne pas vider dans des collecteurs d'eau de surface ou d'eaux pluviales.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Ramasser, balayer ou aspirer la matière à l'aide d'un aspirateur et la placer dans un récipient en vue de son élimination. Minimiser la production de poussières.

7. Manutention et stockage

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Utilisez seulement avec une ventilation adéquate. Évitez de respirer la poussière. Bien laver après la manipulation et l'utilisation, particulièrement avant de manger, de boire ou de fumer. Tenir compte d'une exposition potentielle aux composantes des matériaux de base ou des revêtements en cours de brosse, d'usinage ou de meulage. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives aux substances pour connaître les exigences supplémentaires concernant les pratiques de travail, lorsqu'il y a lieu. (29 CFR 1910.1025, 29 CFR 1910.1018 et 29 CFR 1910.1029 pour le plomb, l'arsenic et le cadmium).

Dans le cadre d'opérations de brosse à puissance normale, la matière retirée sera éjectée de la brosse avec une force considérable, en plus des filaments de la brosse qui se casseront sous l'effet de la fatigue. La possibilité de blessures sérieuses est présente pour l'opérateur et les autres personnes se trouvant dans l'espace de travail (possiblement dans un rayon de 50 pieds/15 m de la brosse). Pour se protéger contre ce danger, avant de faire tourner la brosse, durant la rotation et jusqu'à ce que la rotation cesse, toutes les personnes se trouvant dans la zone doivent porter des lunettes de protection ou des écrans faciaux complets sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux, en plus des vêtements de protection appropriés.

Conditions de sécurité du stockage, y compris toutes incompatibilités : Rangez dans un endroit sec.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Directives d'exposition :

Aluminium	5 mg/m ³ - MPT (fraction respirable), valeur PEL de l'OSHA 15 mg/m ³ - MPT (total des poussières), valeur PEL de l'OSHA 1 mg/m ³ - MPT VLE de l'ACGIH (respirable)
Antimoine	0,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,5 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Arsenic	0,5 mg/m ³ - MPT de l'OSHA (composés organiques) 0,01 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (composés inorganiques) 0,01 mg/m ³ - MPT, VLE de l'ACGIH (arsenic et composés inorganiques)
Béryllium	0,002 mg/m ³ - MPT 0,005 mg/m ³ - Plafond 0,025 mg/m ³ - (30 min, pic) VLE de l'OSHA 0,00005 mg/m ³ - MPT ACGIH VLE (inhalable)
Cadmium	0,005 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,01 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 0,002 mg/m ³ - MPT de l'ACGIH, VLE (fraction respirable)
Noir de charbon	3,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA 3 mg/m ³ - MPT ACGIH VLE (inhalable)
Chrome	0,5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (chrome et composés inorganiques) 0,5 mg/m ³ - MPT, VLE de l'OSHA (chrome et composés inorganiques)
Cobalt (cobalt et composés inorganiques)	0,1 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (poussières et vapeurs de métal) 0,02 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Cuivre	1 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH 1 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA
Fer (sous forme d'oxyde de fer)	10 mg/m ³ - MPT de l'OSHA, valeur PEL (vapeurs) 5 mg/m ³ - MPT VLE de l'ACGIH (respirable)
Plomb (plomb et composés inorganiques)	0,05 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,05 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH

Manganèse (sous forme de manganèse métal, composés inorganiques, fumée)	5 mg/m ³ - OSHA, valeur PEL plafond 0,02 mg/m ³ - MPT (respirable) 0,1 mg/m ³ - MPT (inhalable), VLE de l'ACGIH
Nickel	1 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (élémentaire, composés insolubles) 1,5 mg/m ³ - MPT, VLE de l'ACGIH (inhalable) (élémentaire) 0,2 mg/m ³ - MPT, VLE de l'ACGIH (inhalable) (composés insolubles)
Phosphore	Pas de limite établie.
Silicium	5 mg/m ³ - MPT (fraction respirable), valeur PEL de l'OSHA 15 mg/m ³ - MPT (total des poussières), valeur PEL de l'OSHA
Argent	0,01 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,01 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Dioxyde de soufre	5 ppm - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,25 ppm - LECT, valeur TLV de l'ACGIH
Tellure (sous forme de tellure et de composés)	0,1 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA 0,1 mg/m ³ - MPT, valeur VLE de l'ACGIH
Étain	2 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (métal et composés inorganiques) 0,1 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (composés organiques) 2 mg/m ³ - MPT, VLE de l'ACGIH (métal, composés inorganiques et oxydes) 0,1 mg/m ³ - MPT 0,2 mg/m ³ - LECT, VLE de l'ACGIH (composés organiques)
Zinc (sous forme d'oxyde de zinc)	5 mg/m ³ - MPT (respirable) 15 mg/m ³ - (poussières totales) MPT, valeur PEL de l'OSHA 2 mg/m ³ - MPT (respirable) 10 mg/m ³ - (respirable) LECT, VLE de l'ACGIH
Zirconium	5 mg/m ³ - MPT, valeur PEL de l'OSHA (composés de zirconium) 5 mg/m ³ - MPT 10 mg/m ³ - LECT, VLE de l'ACGIH (métal et composés)

Note : Tenir compte également des composantes des matériaux de base et des revêtements.

Note : Le plomb, le cadmium et l'arsenic ont les niveaux d'intervention établis par l'OSHA. Se reporter aux règlements 29 CFR 1910.1025, 29 CFR 1910.1018 et 29 CFR 1910.1029 pour connaître les niveaux d'intervention et les renseignements au sujet des exigences précises lorsque vient le temps de travailler avec du plomb, du cadmium et de l'arsenic.

Contrôles d'ingénierie appropriés : Lorsque cela est possible, l'utilisation d'une ventilation aspirante locale ou d'autres mesures d'ingénierie sont les méthodes privilégiées pour contrôler l'exposition aux poussières en suspension dans l'air et à la fumée afin de respecter les limites d'exposition établies en milieu de travail. Faire preuve de bonnes pratiques d'entretien et d'hygiène. Ne pas utiliser de tabac ou ne pas avoir d'aliments dans l'espace de travail. Bien laver avant de manger ou de fumer. Ne pas dépoussiérer les vêtements ou la peau avec de l'air comprimé.

Mesures de protection individuelles, comme un équipement personnel de protection :

Protection respiratoire : Utiliser un respirateur approuvé par le NIOSH si les limites d'exposition sont dépassées ou lorsque l'exposition aux poussières est excessive. Tenir compte du potentiel d'exposition aux composantes des revêtements ou du matériel de base en cours de meulage pour choisir la bonne protection respiratoire. Se référer aux normes spécifiques de l'OSHA relatives au plomb, cadmium, etc., le cas échéant. Le choix de protection respiratoire dépend du type de contaminant, de la forme et de la concentration. Choisir et utiliser les respirateurs conformément au règlement 1910.134 de l'OSHA et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Protection de la peau : Des gants en tissu ou en cuir sont recommandés.

Protection pour les yeux : Des lunettes de protection ou un écran facial sur des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Autre : Les vêtements de protection requis pour prévenir la contamination des vêtements personnels. Une protection de l'ouïe peut être requise.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur, etc.) : Brosses jaunes-rouges solides.
Odeur : Sans odeur.

Seuil olfactif : Sans objet.	pH : Sans objet.
Point de fusion/point de congélation : 1 200-2 200 °F (649-1 204 °C)	Point d'ébullition : Sans objet.
Point d'éclair : Non combustible	Taux d'évaporation : Sans objet.
Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet.	
Limites d'inflammabilité : LEI : Sans objet.	LES : Sans objet.
Tension de vapeur : Sans objet.	Densité de vapeur :
Densité relative : 7	Solubilité(s) : Insoluble
Coefficient de partage : n-octanol-eau : Sans objet.	Température d'auto-inflammation : Sans objet.
Température de décomposition : Sans objet.	Viscosité : Sans objet.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Non réactif

Stabilité chimique : Stable

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune possibilité connue de réactions dangereuses.

Conditions à éviter : Aucune condition à éviter n'est connue.

Substances incompatibles : Aucun matériel incompatible connu.

Produits de décomposition dangereux : Les poussières provenant du traitement pourraient renfermer des ingrédients énumérés dans la Section 3 ou d'autres ingrédients, lesquels sont des composantes du matériel de base ou des revêtements appliqués au matériel de base qui seraient potentiellement plus dangereuses. La décomposition thermique peut dégager de la fumée métallique, des composés de cuivre, des oxydes de plomb et des composés de plomb et de chrome.

11. Données toxicologiques

Voies d'absorption :

Ingestion : Aucune exposition par ingestion n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation. Peut être nocif en cas d'ingestion. L'ingestion prolongée d'argent peut causer une décoloration de la peau. Consulter la section sur l'exposition répétée pour connaître les effets chroniques des ingrédients de ce produit.

Inhalation : Les poussières peuvent causer une irritation des voies respiratoires. Peut être nocif en cas d'inhalation. Une inhalation prolongée peut causer des lésions aux poumons. Peut causer une réaction allergique respiratoire (sensibilisation). L'inhalation de fumée peut causer la fièvre des fondeurs, qui se caractérise par des symptômes similaires à ceux de la grippe avec un goût métallique, de la fièvre, des frissons, des douleurs thoraciques, de la fatigue et des douleurs musculaires. Les symptômes se résorbent généralement dans les 24 à 48 heures. Consulter la section sur l'exposition répétée pour connaître les effets chroniques des ingrédients de ce produit.

Yeux : Les poussières peuvent causer une irritation des yeux. Les particules des poussières ou les limailles peuvent causer une blessure abrasive aux yeux. Consulter la section sur l'exposition répétée pour connaître les effets chroniques des ingrédients de ce produit.

Peau : Aucune exposition cutanée n'est prévue dans des conditions normales d'utilisation. Le frottement de la brosse sur la peau peut causer une irritation mécanique ou des abrasions. Peut causer une réaction allergique cutanée (sensibilisation). Consulter la section sur l'exposition répétée pour connaître les effets chroniques des ingrédients de ce produit.

Sensibilisation : Cette matière n'est pas reconnue pour causer une sensibilisation.

Chronique : L'exposition répétée peut causer une réaction allergique cutanée et respiratoire (sensibilisation et asthme). Peut causer des effets indésirables pour le système nerveux central, le sang, les reins, le foie et les poumons. L'exposition prolongée ou répétée à la fumée de béryllium peut causer la béryllose, une maladie pulmonaire chronique. La surexposition à la fumée métallique peut causer un œdème pulmonaire et la méthémoglobinémie. L'inhalation de poussières peut causer une fibrose pulmonaire. Un plus grand danger, dans la plupart des cas, est l'exposition aux poussières/vapeurs du matériel ou de la peinture/du revêtement en cours de meulage, de sablage ou de polissage. La majorité des poussières générées durant le brossage, le meulage, le

polissage ou le sablage proviennent du matériel de base traité, et le danger potentiel de cette exposition doit être évalué.

Cancérogénicité : Ce produit contient les ingrédients suivants qui sont répertoriés en tant que cancérogènes par l'OSHA : Nickel, plomb, cobalt, béryllium, cadmium et arsenic. Les ingrédients suivants sont répertoriés en tant que cancérogènes par le CIRC : Nickel (groupe 1), plomb (groupe 2A), cobalt (groupe 2A), béryllium (groupe 1), cadmium (groupe 1), arsenic (groupe 1) et noir de carbone (groupe 2B). Les ingrédients suivants sont répertoriés en tant que cancérogènes par le NTP : Nickel (raisonnablement prévu), plomb (raisonnablement prévu), béryllium (connu), cadmium (connu) et arsenic (connu). Aucun des autres composants de ce produit ne figure sur les listes de cancérogènes ou de cancérogènes potentiels de l'OSHA, du NTP ou du CIRC.

Toxicité reproductive : Contient du plomb. Peut nuire à la fertilité ou à un fœtus.

Mutagénicité des cellules germinales : Ne devrait pas être un mutagène.

Mesures numériques de la toxicité :

Arsenic : DL₅₀ orale du rat - 763 mg/kg

Cadmium : DL₅₀ orale du rat - 1 330 mg/kg ; CL₅₀ – inhalation chez les lapins - 8 mg/L/4 h

Cobalt : DL₅₀ orale du rat - 6 170 mg/kg ; CL₅₀ inhalation rat - >10 mg/L/1 h

Manganèse : DL₅₀ orale du rat - 9 g/kg

Silicium : DL₅₀ orale du rat - 3160 mg/kg

Nickel : DL₅₀ orale du rat - >9 000 mg/kg

Tellure : DL₅₀ orale du rat - 83 mg/kg ; CL₅₀ inhalation rat - >2 420 mg/m³/4 h

Dioxyde de soufre : CL₅₀ inhalation rat - 2 500 ppm/1 h

12. Données écologiques

Écotoxicité :

Cobalt : CL₅₀ 96 h Brachydanio rario – >100 mg/L

Cuivre : 96 h CL₅₀ Pimephales promelas – 0,0068-0,0156 mg/L ; 48 h CE₅₀ daphnia magna – 0,03 mg/L

Nickel : CL₅₀ 96 h Cyprinus carpio – 1,3 mg/L ; 48 h CE₅₀ daphnia magna – 1 mg/L

Plomb : CL₅₀ 96 h Cyprinus carpio – 0,44 mg/L ; 48 h CE₅₀ daphnia magna – 600 ug/L

Cadmium : 96 h CL₅₀ Pimephales promelas – 0,0004-0,003 mg/L ; 48 h CE₅₀ daphnia magna – 0,0244 mg/L

Ce produit contient des ingrédients toxiques pour les organismes aquatiques avec des effets durables. Éviter les rejets dans l'environnement.

Persistance et dégradabilité : La biodégradation ne s'applique pas aux composés inorganiques.

Potentiel de bioaccumulation : Pas de données disponibles.

Mobilité dans le sol : Sans objet.

Autres effets indésirables : Pas de données disponibles.

13. Données sur l'élimination du produit

Éliminer conformément à l'ensemble des règlements locaux, étatiques/provinciaux et fédéraux applicables. Les règlements locaux peuvent être plus stricts que les règlements nationaux et régionaux. Le générateur de déchets est responsable de déterminer la toxicité et les caractéristiques physiques du produit pour établir la bonne identification des déchets et leur élimination conformément aux règlements applicables. Numéros de déchets possibles de l'EPA (É.-U.) qui peuvent s'appliquer à cette matière : D006, D007, D008 et D011.

14. Informations relatives au transport

	Numéro ONU	Désignation officielle de transport	Classe de dangers	Groupe d'emballage	Dangers pour l'environnement
DOT (É.-U.)	Aucun numéro ONU.	Désignation officielle de transport non réglementée.	Aucune classe de danger.	Aucun groupe d'emballage.	
TMD	Aucun numéro ONU.	Désignation officielle de transport non réglementée.	Aucune classe de danger.	Aucun groupe d'emballage.	

Transport en vrac (conformément à l'Annexe II de MARPOL 73/78 et au Recueil IBC) : Non applicable – le produit est transporté uniquement sous une forme emballée.

Précautions spéciales : Aucune mesure de précaution spéciale n'est identifiée.

15. Informations sur la réglementation

Catégories de danger selon la Section 311/312 de SARA : Classé conformément à la Section 2 de cette FDS.

Article 313 de la SARA : Ce produit contient les produits chimiques toxiques suivants qui sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du Titre III de la Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 et du règlement 40 CFR, Partie 372 (déclaration de dégagement de produits chimiques toxiques) : Aluminium (7429-90-5), antimoine (7440-36-0), arsenic (7440-38-2), béryllium (7440-41-7), cadmium (7440-43-9), chrome (7440-47-3), cobalt (7440-48-4), cuivre (7440-50-8), plomb (7439-92-1), manganèse (7439-95-5), nickel (7440-02-0), argent (7440-22-4)

TSCA de l'EPA (É.-U.) : Tous les composants sont répertoriés dans l'inventaire de la TSCA.

16. Autres informations

Cote de la NFPA :	Santé = 1	Inflammabilité = 0	Instabilité = 0
Qualification du SIMD :	Santé = 1	Inflammabilité = 0	Danger physique = 0

Date de la dernière révision : 21 septembre 2015

Date de cette révision : 12 juillet 2018

Résumé de la révision :

12 juillet 2018 : Examen triennal. Changements aux sections 8, 15 et 16.

21 septembre 2015 : Nouvelle formule. Toutes les sections ont été révisées.

31 mars 2015 : Changements à toutes les sections. Format mis à jour pour celui du SGH.

14 décembre 2012 : Section 8. Limites d'exposition. Examen complet.

L'information qui précède est considérée comme étant exacte et à jour en date de la préparation de cette fiche signalétique. Considérant que l'utilisation de cette information et que les conditions d'utilisation de ce produit ne sont pas sous le contrôle de United Abrasives, Inc, il incombe à l'utilisateur de s'assurer de l'utilisation sécuritaire de ce produit.